

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Catégorie : Conservation		Source de la saisine : Etat.
Date de Dépôt : Sans Objet	Date d'examen: 05/12/2018	
Décision n° 2018-42		
Date de validation officielle : 05/12/2018	Objet : AVIS Examen du Plan Régional d'Actions (PRA) - Plan National d'Actions (PNA) Chiroptères de Nouvelle-Aquitaine (N- A).	Vote ----- Présents : 12 Représentés : 24 ----- Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 3

Contexte de la demande

Julien JEMIN, présente pour le compte de France Nature Environnement N-A porteur du projet, un diaporama illustrant le PNA/PRA Chiroptères Nouvelle Aquitaine (PRAC).

Ce PNA résulte d'une volonté de décliner régionalement le PNA avec une organisation en conséquence.

Il s'agit du 3^{ème} PNA, modifié en restreignant le nombre d'espèces visées (19 sp sur 34 sp nationales), d'une durée de 10 ans avec 10 fiches actions.

Le PRAC N-A fait suite à 3 anciens PRAC (Aq/Li/PC) de durées et natures différentes.

111 sites majeurs, 7 espèces prioritaires, 1 espèce à responsabilité régionale majeure, 7 enjeux prioritaires caractérisent le nouveau PRAC N-A.

Les objectifs visent à hiérarchiser les 10 actions nationales en région, identifier les acteurs, mutualiser les actions déjà engagées en région, orienter les actions selon les pressions en vigueur, concilier Chiroptères et politiques publiques, fédérer les acteurs de Nouvelle-Aquitaine.

Les 10 fiches actions se déclinent en observations et synthèses, veille sanitaire, Chiroptères dans l'aménagement du territoire et TVB, protection des gites souterrains et rupestres, protection des gites épigés et de bâtiments, Chiroptères et infrastructures, Chiroptères et éolien, Chiroptères et forêts publiques ou privées, Chiroptères et agriculture, communication et soutien aux réseaux.

Le calendrier s'étend de 2017 à 2025 (8 ans et non 10).

La gouvernance s'articule autour d'un CoPil et de comités territoriaux.

Examen du CSRPN,

Le rapporteur du PRAC N-A expose son analyse :

- *Le document analysé est très complet d'une taille impressionnante et fournit un bon bilan de la situation. Il manque néanmoins des précisions sur les spécificités régionales, une rédaction formelle et synthétique des enjeux et objectifs, tant sur espèces que vis-*

à-vis des milieux « humains ». Il s'agit d'un document opérationnel, avec des faiblesses pédagogiques.

- Il n'est pas à refaire mais à mettre au propre, et est non diffusable sous cette forme. Pour un PRA qui doit durer 8 ans, il convient de faire un effort pour le rendre « propre et agréable à lire » ; plus concrètement, il s'agit de mettre des paragraphes conclusions/décisions en gras et en relief pour chaque partie bilan et organisation et objectifs.
- Certains partenaires « incontournables » (PNP, PNRLG) ne sont pas mentionnés. A revoir. PRA semble très centré sur les APN partenaires et moins sur les autres types d'acteurs or un PRA c'est de l'animation « tous acteurs territoriaux ».
- Parmi les points à revoir :
 - L'utilisation du mot action aussi bien pour la fiche globale que pour les travaux envisagés au sein d'une action entraîne de l'incompréhension. Ce point est récurrent à de nombreux PNA/PRA : on devrait parler d'opérations au sein d'une action
 - L'expérience a montré que l'on ne peut pas réaliser tout ce qui est prévu au sein d'une action pour diverses raisons
 - Si on ne peut pas prioriser des actions (surtout à 10 !), on peut donc définir des opérations et prioriser ces opérations surtout quand il y en a 76 !)
- Il convient d'inscrire des priorités en regard des opérations.
- Le PRAC montre un différentiel important dans son nombre d'opérations comparé au PNAC. A quoi cela tient-il ? Qu'est ce qui est spécifique à ce PRAC ?
- Pour certaines fiches action aucun chiffrage financier (FA 1 notamment). Le coût de l'action 4 est le plus faible alors que l'on doit privilégier acquisition foncière
- Le coût global n'est pas énorme, même si le montant de chaque action est parfois surprenant
- Besoin de bien séparer ce qui est du national et du régional, corriger les incohérences de durée entre planning et financement.
- Au final, il manque :
 - Des tableaux récapitulatifs toutes actions par année : savoir combien d'opérations seront conduites chaque année
 - Des listes d'indicateurs totales
 - Ces deux points doivent permettre de mesurer les recouvrements entre actions et opérations et mieux répartir quoi va où
 - Des listes de tous les documents et autres qui seront produits au cours du PRA
 - Des listes de toutes les formations, interventions et autres qui devront avoir lieu au cours du PRA et leur nombre et calendrier
 - Ces deux points doivent permettre de corriger le planning : pour travailler sur des actions il faut que des choses soient faites avant ou disponibles pour être efficaces ensuite (cas de documents à rédiger d'entrée puis à appliquer)
- En conclusion : ce PRA doit être un vrai document opérationnel sur les 8 ans avec une feuille de route et un tableau de bord, lisible et compréhensible par tous. Donc le « réécrire » en précisant les choses mais en gardant trame et autres, car le travail de fond est bien fait.

Le rapporteur félicite le travail accompli et propose au CSRPN que le PRAC N-A soit validé sous réserves de :

- 1) Améliorer la mise en forme et rendre un document propre
- 2) Préciser et faire ressortir sous forme d'encartés les spécificités / différences de ce PRA par rapport au PNA
- 3) Bien faire ressortir les enjeux et objectifs par espèce et par milieu humain ou activité anthropique
- 4) Faire un planning global toutes opérations confondues pour avoir une vraie feuille de route
- 5) Faire un tableau récapitulatif avec planning de tous les documents, journées techniques, formations ... à faire sur les 8 ans
- 6) Revoir le plan de financement et les montants pour certaines actions

- 7) Dans les actions et objectifs, bien préciser ce qui sera fait dans chaque région et les spécificités régionales

Les échanges et débats tenus pendant et après la présentation ont traités des points suivants :

- Certaines des fiches actions recoupent des problématiques considérées par la mission rapaces de la LPO, d'autre part Réserves Naturelles de France travaille avec les pôles forêts : intérêt à les contacter et associer à la réflexion ?
- Il existe un observatoire national de chiroptères. Depuis 20 ans en effet il est inscrit dans un onglet de l'observatoire national des mammifères. Ce dernier a pour objectif de faire remonter les données des associations naturalistes (APN) pour produire une cartographie annuelle de répartition, complétée d'informations numériques. Il capitalise des indicateurs, des méthodes, ...A la question d'un doublon avec l'INPN ou le SINP, il est répondu que beaucoup d'APN ne souhaitent pas contribuer au SINP, y compris régionalement. L'observatoire recueille les données maillées au format 10x10 km pour produire des états et des statistiques qui ont vocation à illustrer la connaissance sur des groupes taxonomiques mal pris en compte par les politiques publiques.
- Il est rappelé que pour la faune, en région N-A, l'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (OAFS) a été désigné comme centre thématique régional faune N-A, pôle thématique du SINP en région, pour collecter et concentrer les données naturalistes relatives à la Faune.
- Sur la partie forestière, l'engagement est encore faible avec un partenariat avec l'ONF sur les arbres remarquables. En Occitanie (ex MP) le CRPF dispose d'un dossier d'étude reliant dendrologie et micro habitats des chiroptères, introduit une logique écosystémique en forêt et explore l'emploi d'un indice biologique potentiel (IBP).
- Les termes de services écosystémiques, trop souvent mal employés ou compris devraient être remplacé par services écologiques, moins restreints et plus soucieux de la contribution des espèces.
- L'équilibrage du projet nécessite des moyens humains qui restent tributaires des arbitrages financiers et des moyens disponibles.
- Un tableau récapitulatif et calendrier (type Gantt) serait approprié pour illustrer l'ensemble du projet sur sa durée. De même une synthèse des livrables serait la bienvenue.

Le président propose de soumettre le PRAC au vote : Contre : 0 / Abstention : 3 / Pour : 33

Décision du CSRPN N-A

Le CSRPN N-A, après délibération et vote, émet une décision d'avis favorable avec recommandations sur le Plan régional d'Actions en faveur des Chiroptères de Nouvelle-Aquitaine (PRAC N-A)

Les recommandations sont :

- **1) Améliorer la mise en forme et rendre un document propre**
- **2) Préciser et faire ressortir sous forme d'encartés les spécificités / différences de ce PRA par rapport au PNA**
- **3) Bien faire ressortir les enjeux et objectifs par espèce et par milieu humain ou activité anthropique**
- **4) Faire un planning global toutes opérations confondues pour avoir une vraie feuille de route**
- **5) Faire un tableau récapitulatif avec planning de tous les documents, journées techniques, formations ... à faire sur les 8 ans**
- **6) Revoir le plan de financement et les montants pour certaines actions**
- **7) Dans les actions et objectifs, bien préciser ce qui sera fait dans chaque région et les spécificités régionales**

A Angoulême, le 5 Décembre 2018.

Le Président du CSRPN N-A

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Chabrol', with a large loop at the beginning and a horizontal line at the end.

Laurent CHABROL